



REPONSES DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
SUR LES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION
CONCERNANT LA GESTION 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous proposer, ci-après, ses réponses aux remarques et vœux formulés par la Commission de gestion dans son rapport sur les comptes et la gestion 2018 :

Vœu N° 1 *Créer un compte bâtiment en effectuant un prélèvement sur les loyers perçus afin de pouvoir anticiper les différents travaux qui pourraient intervenir subitement (remplacement chaudière, assainissement toiture, ...).*

Réponse : Les comptes contiennent une rubrique « Domaine et Bâtiment », plus précisément le point 34 « Service des gérances ». Les loyers ainsi que les diverses petites charges d'entretien y sont clairement détaillés.

Les travaux invoqués sont des charges directement passées sur le compte d'exploitation et sur l'exercice impacté.

Faire des prélèvements sur les loyers consisterait à affecter des montants à la réserve au bilan. Les montants prélevés chargeraient tous les exercices.

Entre charges directes d'entretien ou charges différées d'affectation, la Municipalité apprécie cette mesure comme non pertinente.

Vœu N° 2 *Créer une liste du patrimoine immobilier communal et réaliser un état visuel des bâtiments communaux afin de planifier certaines interventions dans le temps.*

Réponse : Un plan visuel des différents objets sera mis en place.

Les interventions se planifient une fois par législature sur le plan des investissements. Un module spécifique sera mis en place.

Vœu N° 3 *Étudier la venue d'un animateur social afin de parler avec certains jeunes perturbateurs.*

Réponse : La Municipalité prendra langue avec l'exécutif voisin de Villeneuve, afin d'apprécier les possibilités de partage d'un animateur social.

Cependant, la Municipalité estime que les nuisances ne nécessitent pour l'heure pas de prise de mesure particulière.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement ou complément d'information que vous pourriez souhaiter.

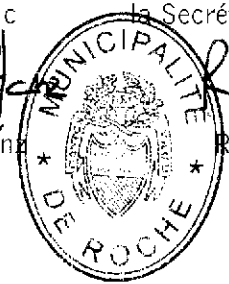
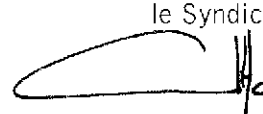
Avec nos meilleurs compliments et salutations.

Roche, le 13 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire municipale



Chr. Lanz

R. Duronio